[illegible] d'un canon qui travaillent dans un autre canton que celui dans lequel ils résident.

Dans leur prochaine réunion, les ministres examineront le projet de M. Vrignault, et entreprendront la discussion des propositions soumises à la Chambre.

Le Conseil s'est ensuite occupé de la reconstruction de l'Opéra-Comique.

M. Bourgeois est chargé de reprendre le projet déposé par M. Fallières, qui est repoussé par la commission du budget.

Enfin, les ministres se sont occupés d'une question que M. Millerand doit adresser au ministre des travaux publics au sujet de l'immeuble faite pour la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée à l'un de ses employés d'avoir à retirer sa candidature au Conseil municipal de Paris.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Nos informateurs parlementaires nous télégraphient :

AVANT LA SÉANCE

La Commission des Douanes

Paris, 8 mai. — La commission des douanes s'est réunie aujourd'hui.

Elle a examiné l'état de ses travaux et décidé d'entendre le gouvernement sur le tarif douanier de la Tunisie.

La Commission du Travail

La commission de la réglementation du travail à la Chambre, vient d'entendre MM. Chauvet, Thivrier et Lechize, trois des députés socialistes qui ont porté le pétition de leur mal à M. Floquet. Ces députés, après avoir demandé la limitation à huit heures par jour de la journée, à six heures du travail des femmes, ont demandé à la commission vouloir convoquer les délégués qui les accompagnaient le 1er mai.

Le président a répondu que la commission ne convoquait personne, mais qu'elle recevait tous les témoignages.

Les députés socialistes doivent porter cette réponse aux délégués ouvriers.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Floquet.

Pension à Mme Faidherbe

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la concession à Mme Faidherbe veuve du général, grand chancelier de la légion d'honneur, d'une pension annuelle et viagère de 6,000 francs.

L'urgence est déclarée et le projet de loi est adopté par 319 voix contre 31.

L'Affaire du Crédit Foncier

La Chambre renvoie à samedi en huit une interpellation de M. Laur sur l'emploi des fonds des caisses d'épargne et décide de discuter immédiatement une autre interpellation du même député sur la crise du Crédit Foncier.

M. Laur donne lecture d'une lettre par laquelle M. Lévêque donne sa démission de sous-gouverneur du Crédit Foncier.

Dans cette lettre, M. Levêque reproche à M. Christophle de faire des dépenses de publicité et d'administration exagérées et de se livrer à des opérations financières contraires aux statuts.

M. Laur. — Je n'ai rien à ajouter à cet exposé, et j'espère que des explications complètes vont être fournies au pays.

Réponse de M. Rouvier

M. Rouvier, ministre des finances. — J'ai communiqué cette lettre de démission à M. le gouverneur du Crédit foncier, qui m'a adressé une réponse très détaillée et une délibération du conseil d'administration.

Le reproche général de M. Levêque est que le conseil d'administration s'intervient, aux extrêmes dans les actes de gestion du Crédit foncier.

M. Lévêque interrompt.

M. Rouvier. — Vous ne pouvez pas, mon cher collègue, exiger qu'en moins d'un mois j'aie réussi à me former sur les faits signalés par vous l'opinion que vous avez mis douze ans à vous faire. (Sensation)

Je reprends : mais le conseil d'administration, réuni le 5 mai, a été saisi de ce reproche par la lettre de démission de M. Lévêque, et, après avoir entendu les communications de M. le gouverneur, lui a renouvelé, à l'unanimité, le témoignage de son entière confiance.

Dans ces conditions, le gouvernour n'a eu qu'à accepter la démission de M. Lévêque.

Personne ne veut sans doute que le gouvernement intervienne dans la gestion du Crédit foncier.

Quant aux détails, c'est aux personnes en cause de s'en expliquer devant la Chambre. (Très bien, très bien, sur quelques bancs).

Réponse de M. Levêque

M. Levêque déclare qu'il a constaté qu'on ne l'appelait plus à des réunions où sa présence était indispensable parce que certaine faits se passaient en violation des statuts.

L'orateur déclare que le gouverneur veut avoir des fonds secrets pour distribuer des subventions à la presse, pour faire librement d'autres dépenses.

Il affirme que des sommes qui se chiffrent par millions ont été dépensées sans vote du conseil d'administration.

Réponse de M. Christophle

M. Christophle affirme que la situation du Crédit Foncier est prospère. Il réfute les critiques de M. Levêque sur sa gestion.

Toutes les dépenses du Crédit sont justifiées et leur utilité n'est pas contestée par M. Levêque.

Tout c'est passé au Crédit Foncier avec la régularité la plus parfaite.

L'orateur croit rêver quand il s'entend accuser d'avoir soustrait à l'examen et au contrôle des administrateurs des opérations financières et plusieurs centaines de millions dont le conseil n'aurait jamais eu connaissance. Cela est impossible. M. Levêque accuse, dit-il, d'avoir fait des opérations de bourse : cela ne ressemble guère à ce qui a été publié par M. Levêque dans de nombreux journaux. (Rires).

L'orateur déclare qu'il peut dire hautement, sans crainte aucune, que la plupart des allégations de M. Levêque est fausse. Il n'est pas vrai que les gouverneurs du Crédit foncier profitent du nouvelle [illegible] pour faire des opérations sur celles des millions de francs, en fait des placements temporaires et ces opérations ont permis à M. Christophle de sauver des sommes considérables.

Tout se passe donc régulièrement. Tout est fait en commun. M. Lévêque devrait se féliciter de la gestion qui a conduit le Crédit à la situation florissante qu'il possède.

L'orateur déclare se soumettre à la situation à un inspecteur des finances et prend l'engagement de s'entendre à ce sujet avec le ministre des finances (Rires).

Déclaration de M. Millerand

M. Millerand tient M. Rouvier d'avoir exprimé sa confiance au gouverneur du Crédit Foncier sans une enquête préalable.

Après les révélations de M. Lévêque, le gouvernement n'a pas le droit de se retrancher derrière la Chambre et d'attendre des renseignements. Le fait se produit dès le [illegible] pour le passé et un avertissement pour l'avenir. (Approbationsmots).

M. Millerand demande au président de lui donner acte de la déclaration suivante :

« La Chambre regrette que le ministre n'ait pas cru devoir vérifier les allégations sur lesquelles son attention a été appelée. »

M. Rouvier déclare qu'il ne décline aucune responsabilité.

Le gouvernement fera tout son devoir et la lumière complète au moyen de ses agents, mais il réponse l'enquête parlementaire. (Mouvements divers.)

Dépôt de divers ordres du jour

M. Floquet annonce qu'il a reçu huit ordres du jour, dont un de M. Roger, invitant le gouvernement à faire une enquête.

Intervention du Président du Conseil

M. de Freycinet dit qu'il est en étant d'accord avec l'auteur de l'ordre du jour, le gouvernement saurait l'accepter dans sa rédaction, car l'invitation de faire une enquête contient un blâme indirect.

Le ministre des Finances n'a pas attendu cette invitation pour décider cette enquête. (Mouvements divers).

Cette déclaration faite, pourquoi placer le gouvernement dans l'obligation d'obéir à une invitation ? (Interruptions sur divers bancs).

Le Gouvernement n'a pas de manière à sauvegarder la dignité du Gouvernement. Laysuite qui se dégage des divers ordres du jour est que la Chambre, sans prendre parti pour personne, désire que le Gouvernement ait le droit, en cas d'urgence, de prendre des mesures au Crédit Foncier aux jours et à l'heure qui lui conviendra (Mouvements divers). Cet ordre du jour spécialement, librement, (Très bien).

Cet engagement, le ministère des finances l'a pris. Le Gouvernement, le Conseil le renouvelle. Dès lors, pourquoi insister, en ordre au Gouvernement ? Il a pris des mesures.

L'enquête [illegible]. Le gouvernement demande le vote de l'ordre du jour Ayard et Le Myre de Vilers et de ceux qui ont déposé des ordres des déclarations du gouvernement et comptant sur sa vigilance, passe à l'ordre du jour. »

Vote d'un ordre du jour de confiance

La Chambre, consultée, donne la priorité à l'ordre du jour Ayard, qui est adopté presque à l'unanimité moins [illegible].

Interpellation Dumay
sur l'inspection du travail dans les manufactures

M. Floquet dit qu'il a reçu de M. Dumay une demande d'interpellation sur la négligence de l'inspection dans certaines manufactures.

La discussion est fixée à jeudi.

La séance est levée à 6 heures et demie.

Séance samedi.

SÉNAT

La séance est ouverte à 3 heures.

Le sort désigne le département de la Charente pour nommer le successeur du général Gresley, décédé.

Le Sénat vote : 1° Une loi sur les associations pour l'exploitation de la pêche dans les eaux d'une étendue de 3 milles marins ; 2° Et sur les livrets ouvriers : une loi sur la vaine pâture.

La séance est levée à 5 heures.

Séance lundi.

Accident au Général Négrier

Paris, 8 mai. — Le général de Négrier, père du général qui commande à Besançon, s'est cassé la jambe.

Il est âgé de 90 ans.

ACCIDENT D'ARTILLERIE

Nancy 8 mai. — Six artilleurs et un maréchal des logis qui étaient occupés à tirer le blanc sur le plateau de Malzeville viennent d'être victimes d'un accident par suite dit-on d'une mauvaise manœuvre.

Une enquête est ouverte pour déterminer les causes de cet accident, l'état des deux survants et du maréchal des logis est sérieusement grave. — Quatre autres ont eu les cheveux, les sourcils et les vêtements brûlés.

Le Percement des Vosges

Un projet de ligne stratégique

S'il faut en croire certaines indiscrétions, M. de Freycinet se propose de faire étudier sur le terrain le projet de construction d'une ligne stratégique devant relier le plus directement possible la ville de la Moselle avec celui de la Saône, par Remiremont-Belfort. La ligne irait directement de Saint-Maurice à Giromagny, se détachant à Saint-Maurice de celle qui vient de Nancy par Epinal et Remiremont, pour se raccorder à celle déjà existante de Giromagny à Belfort.

La voie passerait entre les Ballons d'Alsace et de Servance, serait protégée du côté de Saint-Maurice par le fort de Servance, du côté de Giromagny par les forts de la place et des batteries.

L'existence de cette ligne stratégique rendrait de signalés services à la défense des Vosges ; elle rendrait facilitérait considérablement une action commune et identique, c'est-à-dire combinée, des armées du Nord-Est et de l'Est, et, enfin, permettrait un déplacement beaucoup plus rapide des effectifs entre les deux bassins de la Moselle et de la Saône.

NOS COMMANDANTS DE CORPS

Le général Zamont

Il n'a pas encore cinquante-neuf ans et ne les aura que le 19 juillet prochain.

C'est un Vendéen, car il est né au village de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.

Il a devancé d'une année à l'Ecole polytechnique le général de Miribel.

Sorti de cette Ecole en 1852, avec le grade de sous-lieutenant d'artillerie, M. Jamont a fait toute sa carrière dans cette arme.

A vingt-trois ans, il était lieutenant d'artillerie et partait pour la Crimée ; il faisait partie de cette 4e batterie à cheval de la garde impériale qui se distingua à la bataille de Traktir le 16 août 1855.

Un tableau bien connu de l'école de St-Cyr retrace cet épisode resté célèbre. Six jours après cette affaire, M. Jamont recevait la croix de la Légion d'honneur. En 1860, il partit avec sa batterie du 8e d'artillerie pour la Chine, où il fut promu officier de la Légion d'honneur, à vingt-neuf ans.

En 1863, nous le retrouvons au Mexique.

Lorsque éclata la guerre de 1870, il était chef d'escadron depuis un an. Il fit partie de l'état-major du général de Rochebouet, qui commandait l'artillerie du 3e corps de l'armée du Rhin (Bazaine).

Promu colonel en 1876, il fut envoyé peu de temps après à l'Ecole d'application, comme directeur des études de l'Ecole d'application, passa général de brigade en 1880 et fut mis à la tête de la 9e brigade de cavalerie (division Berthème), à Tours, où il resta jusqu'en 1883.

Après la malheureuse affaire de Lang-Son, c'est à lui que l'on confia le commandement de l'artillerie du corps expéditionnaire du Tonkin ; il y gagna les trois étoiles de divisionnaire et fut alors mis à la tête de la 1re division de 1er corps ; quelque temps après, il succédait au général Warnet, comme commandant en chef.

Lorsqu'il rentra en France, en 1887, on le mit à la tête de la 2e division d'infanterie, à Nantes ; il montra de si réels talents en conduisant cette division contre le 9e corps d'armée, lors des grandes manœuvres de 1887, que le commandement du 1er corps d'armée lui fut remis, en mai 1888, lorsque ce poste fut devenu vacant par la désignation du général Billot comme inspecteur général d'armée.

Le choix du général Jamont comme commandant du 6e corps d'armée doit donner toute garantie à l'opinion publique sur la sécurité de notre frontière du Nord-Est.

On continue à affirmer que le 6e région doit, du reste, se défoncer dans un avenir très rapproché, et que le général de la garnison attribuée au camp retranché de Toul.

Le général Loizillon

M. le général Loizillon, qui vient d'être nommé commandant du 1er corps d'armée à Lille, en remplacement de M. le général Jamont, est âgé de 61 ans.

Sa récente nomination à la présidence du comité de cavalerie, rendue vacante par la retraite du général Thoite, laissait supposer qu'un poste encore plus important lui était prochainement dévolu, d'autant qu'on savait le commandement de la division de cavalerie class par le conseil supérieur de la guerre pour un commandement de corps d'armée.

Un cavalier succédant à un artilleur dans un poste qu'on n'est qu'un vaste réunion de villes fortes, de forteresses et de camps retranchés, cela pourrait paraître bizarre.

M. de Freycinet a voulu, paraît-il, donner satisfaction à ceux qui se plaignent que la cavalerie ne fournit pas assez de commandants de corps d'armée, malgré la récente nomination, à Bourges, du général de Kérouat.

Le général Loizillon exerçait, depuis le passage au cadre de réserve du général Lhotte, la présidence du comité de cavalerie. Conserva-t-il cette présidence, maintenant que le voilà commandant de corps ? On a pu penser bien ; cependant, aucune décision n'a été prise encore.

Il est né à Paris, le 15 janvier 1829, et il a été tour à tour brigadier et maréchal des logis à Saint-Cyr Lieutenant en 1854, capitaine en 1856, il était chef d'escadrons dès 1865, et ne devint pourtant lieutenant-colonel que le 1er janvier 1874, à l'armée de la Loire.

Sa carrière fut ensuite plus lente et ce n'est qu'en 1886, après sept ans de grade de général de brigade, qu'il obtint celui de général de division.

On a prétendu que son affection pour Gambetta n'avait pas été pour peu dans cette longue attente.

Le général Loizillon fut nommé, en 1880, directeur de la cavalerie au ministère de la guerre ; en 1882, il fut appelé au commandement de la 8e brigade de cavalerie, à Dijon, et l'année suivante il prit le 1er brigade de cuirassiers à Paris. En 1885, il fut mis à la tête de toute la cavalerie d'Algérie, commandement dont il ne fut maintenu longtemps qu'il devint divisionnaire en 1886 ; c'est de là qu'il a été appelé en 1888, au commandement de la 3e division de cavalerie, à Luneville, où il nouvelle aucune aucune [illegible].

Le général Loizillon est un homme de taille moyenne, aux traits énergiques à la moustache blonde grisonnante, coupée en brosse.

L'UNION LIBÉRALE
et les Élections de Paris

Toute la presse républicaine a jugé sévèrement la honteuse coalition de l'Union libérale et du boulangisme dans le quartier Saint-Germain-des-Près, contre notre ami, M. Hector Depasse.

Voici, en particulier, comme s'exprime M. Rafael Simon du *Paris* :

C'est dans le sixième arrondissement que la tactique de l'Union libérale a été particulièrement odieuse, que son action dissolvante a eu les effets les plus désastreux. Non seulement à l'Odéon les adhérents ont voté pour le monarchiste clérical, mais dans le quartier Saint-Germain-des-Près, ils ont combattu avec acharnement M. Hector Depasse, qui n'est pourtant pas un autonomiste, et grâce à l'appui cordial des boulangistes, ils ont réussi à l'éliminer. Oui, en même temps qu'à l'Odéon l'Union libérale s'alliait aux monarchistes, à Saint-Germain-des-Près elle passait marché avec les boulangistes, et c'est ainsi qu'un des candidats les plus républicains de Paris sera représenté au conseil municipal par deux monarchistes et par un troisième à l'attitude plus qu'équivoque.

Les *Débats* ont nié d'un ton hautain l'alliance avec les boulangistes. Nous sommes obligés de leur rappeler que M. Georges Poignant, le candidat invité, le candidat permanent, ayant invité ses amis à reporter leurs voix sur M. Laurent Pruche et que ce dernier n'a malheureusement protesté. D'ailleurs nous renvoyons les *Débats* à M. Paul de Cassagnac qui hier écrivait textuellement ceci : « Dans le quartier Saint-Germain-des-Près, le candidat boulangiste a invité ses voisins à voter. Le boulangisme fait échouer M. Depasse, rédacteur de la *République française*, contre M. Prache, qui bien qu'un peu à l'étiquette de l'Union libérale, accepte le programme conservateur. » Est-ce assez clair ?

Oui, c'est clair. L'union libérale s'est mise à la remorque du boulangisme et du bonapartisme.

Le nouveau conseiller de Saint-Germain-des-Près est le protégé de M. Paul de Cassagnac.

Le sixième arrondissement de Paris ne supportera pas longtemps cette honte ; mais l'Union libérale n'est-elle pas aussi apprécier à sa juste valeur et personnes ne se laisseraient prendre à sa trompeuse étiquette.

Th. B.

M. le Préfet du Nord
A HAUBOURDIN

Hier matin cet eu lieu à Haubourdin, les opérations du conseil de révision.

M. le préfet du Nord y assistait, accompagné de M. Charrier, chef de la première division, et de M. Salmon, conseiller de préfecture.

A midi et demi, un banquet par souscriptions, offert à M. Vel-Durand, réunissait dans la salle du Cercle républicain de l'endroit, plus de deux cents convives.

C'est la première fois que pareille fête a lieu à Haubourdin et ses organisateurs peuvent se féliciter du succès qu'elle a obtenu.

Un sous-officier, M. Durand gardiens, nous en sommes convaincu, au souvenir excellent de la réception sympathique qu'il a eue.

Il serait à souhaiter que, chaque année, il y ait une réception pareille. Le jour où M. d'Haubourdin passe pour être un des cantons les plus réactionnaires de la région et c'est avec un véritable plaisir que nous avons vu plusieurs dans la même table, vis-à-vis, ou dans du principal représentant de la République dans le département, toutes les nuances du canton, représentant les opinions les plus opposées. C'était un véritable banquet de conciliation et M. Vel-Durand peut être fier d'avoir au grouper autour de lui autant de sympathies.

Au dessert, pendant que la Fanfare d'Haubourdin exécutait les meilleurs morceaux de son répertoire, quelques discours ont été prononcés.

M. Auguste Potié, conseiller municipal, a pris le premier la parole.

Au nom des anciennes [illegible] au banquet, il a remercié M. Vel-Durand d'avoir bien voulu accepter l'invitation qui lui avait été faite. Dans une allocution charmante, il a fait l'éloge du parfait ami du Nord, qui, dans un département voisin, a donné des preuves marquantes de ses qualités administratives.

M. Vel-Durand, qui était venu, il y a deux ans, du Pas-de-Calais, d'un département qui était inféodé au bonapartisme et qu'il a su convertir d'une façon complète à nos institutions républicaines.

Nous espérons qu'avec le concours de toutes les bonnes volontés, il assurera dans le Nord, le triomphe définitif de la République.

Ces paroles ont été accueillies par des bravos enthousiastes.

M. Mariage, conseiller général, qui était placé à droite de M. le Préfet, s'est alors levé pour ajouter quelques considérations au discours de M. Potié.

« Il est bon, a-t-il dit, que les républicains du département et en particulier ceux du canton d'Haubourdin, se félicitent d'avoir à leur tête un administrateur de la valeur de M. Vel-Durand. Nous n'avons qu'un désir à exprimer, celui de le conserver longtemps parmi nous. Il saura ramener à lui bien des hésitants et opérer bien des conversions qui jusque maintenant ont paru impossibles.

L'honorable conseiller général a été chaleureusement applaudi.

A son tour, M. le Préfet du Nord a parlé.

L'espace nous manque, malheureusement, et il ne nous est pas permis de reproduire intégralement l'allocution charmante qu'il a prononcée.

Faisant allusion à un article qui a paru dernièrement dans certains journaux boulangistes et réactionnaires, article qui parlait du son déplacement et de sa nomination à un autre poste, M. le Préfet a déclaré que ce bruit venait d'une source trop suspecte pour qu'il s'en préoccupât du moins du moins. Mon profond dévouement à la République, a-t-il dit avec juste raison, est pour moi une garantie suffisante de stabilité et si j'ai fait mention de cet incident c'est simplement parce que M. Mariage a cru devoir flétrir ceux qui en sont les auteurs.

M. Vel Durant a alors énumérés les grandes réformes accomplies depuis vingt ans par le gouvernement.

Il n'y en a pas une, a-t-il ajouté, dont nous ayons à rougir. Pas un jour n'a été perdu par nos adversaires pour nous combattre ; ils n'ont pas perdu une seule occasion de faire retomber sur notre tête les malheurs qui ont pu se produire pendant ce temps.

Du grand procès qu'il nous ont intenté, de tous les griefs qu'il ont tenté d'accumuler, il ne reste qu'une chose dont ils se servent auprès des populations comme d'un épouvantail. Ils nous reprochent de faire la guerre à la religion. Il se trouve qu'il a servi comme d'un cheval de bataille et il est évident que dernière cette question se cache une autre question, la question politique.

M. Vel-Durand, dans une argumentation très serrée et de laquelle ressortait un grand sentiment de sincérité, n'a pas de peine à démontrer l'inanité des reproches qu'on a adressés et qu'on adresse toujours à ce sujet aux représentants du gouvernement de la République.

Il a terminé par un chaleureux appel à la conciliation. Faisons de la conciliation, s'est-il écrié, avec le cœur et avec la raison. Ami de la veille, amis du jour, restez avec nous ; amis de demain, venez de suite à nous.

Aidez-nous dans notre tâche. Je vous convie à un but patriotique ; vous n'hésitérez pas à accomplir votre devoir.

Cette péroraison a été couverte d'applaudissements et M. Vel-Durand a été l'objet d'une ovation enthousiaste.

Le calme rétabli, M. Testelin, capitaine des pompiers d'Haubourdin a porté un toast à M. le Président de la République et à l'armée. Un vivat a été chanté par toute l'assistance en l'honneur de M. Carnot.

M. le juge de paix du canton a terminé la série des toasts en buvant à la République et à M. Vel-Durand.

A trois heures et demie, M. le préfet s'est retiré en donnant une poignée de main à toutes les personnes présentes.

Dans la rue, il a été acclamé par la population ; de nouveau, il a dû prendre la parole.

C. W.

ROUBAIX
Chronique locale

Avis aux ouvriers mécaniciens de Roubaix. — Les ouvriers mécaniciens qui voudraient s'inscrire à la chambre syndicale sont priés de se présenter tous les jours jusqu'à neuf heures du soir chez Hervé Milbéo, Grande Rue 157, ou chez Henri Vandeputte, cabaretier rue de l'Alouette 43.

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de Madame Holden, épouse de M. Isaac Holden ancien membre du Parlement Anglais et l'un des associés de la maison Isaac Holden et fils, de Croix.

Madame Holden est décédée à Keighley (Yorkshire) le 3 mai à l'âge de 83 ans.

Huissiers. — M. Léon Forgeois, ancien huissier à Lille a été nommé huissier à la résidence de Roubaix par décret de M. le Président de la République française en date du 27 avril courant, en remplacement de M. Louis Fontaine, démissionnaire en sa faveur.

Il a démissionné à Lille en faveur de M. Albert Fouan, ancien clerc de MM. Leboucq et Troyaux.

Ces Messieurs ont prêté serment hier devant le tribunal de 1re instance de Lille.

Un mari infidèle. — Mercredi soir, vers 8 heures 1/2, le nommé Joseph Barbieux, chauffeur, âgé de 42 ans, demeurant rue des Longues-Haies, cour Roussel, a eu une discussion avec sa femme qu'il battit comme plâtre.

Il a été écroué au dépôt du 3e arrondissement.

Une rixe. — Hier matin vers 9 heures, rue de l'Industrie un ouvrier interpella un délégué qui lui reproche d'avoir repris le travail avant lui.

Des gros mots on en vint aux coups et le nommé Pennequin reçut un coup de couteau.

Il n'en est rien heureusement.

Un accident rue de Lorraine. — Mercredi après-midi, vers quatre heures et demie, une jeune fille, Joséphine Moens, âgée de 13 ans, demeurant rue de l'Ouest, cour Bécourt, au service de M. Vandenbroucke, rue de Déchée, même rue, était allée à l'école chercher les enfants, lorsqu'en revenant par la rue de Lorraine, arrivée à l'angle de la rue de l'Ouest quelques gamins la bousculèrent et la firent tomber dans un tas de chaux.

Quelques passants la relevèrent et allèrent chercher le docteur Durieu qui vint prodiguer ses soins à la blessée.

Après avoir constaté ses brûlures sur tout le corps, M. Durieu la fit admettre à l'Hôtel-Dieu.

Mauvaises mœurs. — Mercredi soir, rue Sainte-Barbe, le nommé Schaef qui, depuis trois mois, n'habite plus avec sa femme, Marie, ménagère, âgée de 36 ans, s'était disséminé derrière un tonneau dans la cour Masure, attendant que son épouse sortit pour lui « faire son affaire. »

Vers neuf heures, quand celle-ci passa, Schaef bondit sur elle et frappa à la tête avec un coup de poing américain.

La malheureuse femme, grièvement blessée, a la figure a été admise à l'Hôtel-Dieu.

TOURCOING

Chambre syndicales des trieurs de laine. La chambre syndicale des ouvriers trieurs de laine invite ses membres adhérents à assister à une réunion générale qui aura lieu dimanche courant au local, estaminet Faviere, rue Neuve-de-Roubaix.

Ordre du jour : reddition des comptes, réception de nouveaux adhérents.

Incendie de la ferme de la Beuvrèque

Dans la nuit de mercredi à jeudi, vers une heure du matin, on apercevait dans la direction de Mouveaux les sinistres lueurs d'un incendie.

Le feu s'était déclaré vers minuit à la vieille ferme de la Beuvrèque, exploitée par M. Dilies et appartenant à M. d'Hespel, maire de Bondues. Cette ferme est située à la jonction des territoires de Mouveaux et de Marcq-en-Baroeul. C'est un domestique de la ferme, M. Léopold Debreux âgé de 35 ans, qui le premier aperçut les flammes et donna l'alarme. L'incendie avait pris naissance dans un hangar, qui s'élevait au milieu de la cour et où couchait un berger le nommé Jean Vanneste, âgé de 55 ans, né à Deseghem, (Belgique).

Les gens de la ferme s'empressèrent tout d'abord de procéder au sauvetage des bestiaux, des 6 chevaux et du troupeau de moutons.

On y réussit assez facilement.

Pendant ce temps, le feu trouvant un aliment facile dans les matières entassées dans le hangar, faisait d'effrayants progrès et ne tardait pas à se communiquer à la grange et à la bergerie qui forment deux côtés de la ferme.

Les pompiers de Mouveaux, prévenus, accoururent sur les lieux, mais, comme ils n'avaient à leur service qu'une pompe à bras, il est facile de comprendre qu'on ne put combattre efficacement l'incendie, bien que l'eau ne manquât pas, car un fossé large et profond borde la ferme.

Une patrouille de dragons dirigée par des gendarmes, dans les parages par suite des grèves, arrivèrent sur les lieux et firent le service d'ordre.

Si les pompiers étaient impuissants à combattre l'incendie il leur a fallu beaucoup de sang-froid pour protéger le troupeau de bêtes et les étables, et l'on se demande même en voyant cette partie de la ferme restée debout comment ils purent sauver du danger, comment ils ont pu arriver à un pareil résultat.

On nous a signalé un gendarme dont nous regrettons de ne pas connaître le nom qui a fait des prodiges.

Le hangar, la vaste grange et la bergerie sont détruits avec ce qu'ils contenaient.

Des décombres fumants emplissent la cour.

On supposait que le berger avait mis le feu par imprudence et avait pris dans les flammes. Aussi vers cinq heures du matin le bruit fut-on les décombres croyant retrouver son cadavre carbonisé.

Les fouilles firent retrouver des restes de plusieurs bêtes. Quant au berger, il s'était rendu en Belgique et revint vers midi.

Cet homme a été interrogé par la gendarmerie, qui a vu que rien ne l'incriminait chose. Il a déclaré être parti en Belgique, où son parton savait qu'il devait se rendre, vers une heure, après avoir essayé d'allumer des allumettes pour chercher dans son coffre et n'avoir pas réussi à en faire prendre une seule.

Le vacher de la ferme a déclaré que vers minuit Vanaste le berger était venu lui demander des allumettes. Il paraît certain que le feu a pris par suite d'une imprudence du berger, qui est souvent pris de boisson. Il est au service du prince Kiuskeno, marchand de moutons à la Madeleine, et le troupeau appartient à ce dernier.

Les pertes sont évaluées à 15,000 fr., pour les bâtiments à M. d'Hespel, et 8,000 fr., environ pour le fermier, consistant en ustensiles aratoires, avoine, paille de blé, lin et pommes de terre. Il y a également assurance.

Les deux fils du fermier qui s'étaient rendus à Halluin à une noce, revenaient dans la nuit et aperçurent de loin l'incendie. Ils étaient loin de se douter que c'était leur ferme qui brûlait. Les pompiers de Marcq ne sont pas venus.

AVIS IMPORTANT

Les personnes qui en font, demandent un verre « **BANYULS-TRILLES** » et exigent l'étiquette rouge ; les personnes qui notre apéritif a un léger goût d'amertume en raison des substances toniques et fortifiantes qu'il contient.

Se méfier donc des apéritifs similaires qui ne sont pas servi sous le nom de « **BANYULS-TRILLES** » et exiger l'étiquette sur la bouteille.

TRILLES frères, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

FAITS DIVERS

Les scandales du grand monde

Nous avons annoncé hier l'arrestation d'un jeune homme appartenant à la haute société parisienne. Il s'agit du baron Pierre Calvet-Rognlat, fils d'un ancien ministre de l'Empire.

Le baron Pierre Calvet-Rognlat est âgé de 35 ans. Il est frère du vicomte Calvet-Rognlat ancien député de l'Aveyron ; il a été secrétaire d'ambassade à Vienne ; puis, ayant gaspillé une fortune considérable, il s'était lancé dans des entreprises industrielles, et il était directeur des bateaux-express, etc. Beau garçon, très élégant, le baron tenait à briller dans le monde et il y réussit, tout, jusqu'à Paques à pleines mains. Un trait assez caractéristique donnera une idée de sa prodigalité : dans un bal donné par le baron Pierre Calvet-Rognlat, fils d'un ancien ministre de l'Empire.

Il occupait rue Saint-Honoré un appartement de 12,000 francs, d'où il avait démésagé il y a quelques jours pour s'installer rue François Ier. Pierre Calvet-Rognlat en était réduit aux expédients : il devait à son cercle, rue Royale, une somme de 30,000 fr. qu'il ne saurait jamais payer lorsque le hasard le mit en relation avec un ingénieur espagnol, M. Henrich, qui cherchait à négocier 5,700 titres du Chemin de Fer de Saragosse à la Méditerranée. Calvet-Rognlat se chargea de l'affaire moyennant un courtage de 500 titres qu'on lui abandonnait. Il remit les titres à deux banquiers, MM. Ephrussi et Mary Raynaud, et il toucha le courtage de 500.000 francs environ.

Calvet-Rognlat, loin de se contenter de la rémunération ainsi obtenue, garda tout l'argent pour lui, et M. Henrich, ne pouvant revoir ni ses titres ni leur valeur pécuniaire, dut, au bout de trois mois, déposer une plainte contre lui.

L'enquête relevait la charge de l'emploi d'autres faits du même genre. Calvet-Rognlat avait gardé une centaine d'actions ; il les montrait à un banquier de la Saint-Lazare M. Marcel, et lui proposa de lui en vendre six cents pour 37,000 fr.

Ce changeur accepta et, par l'imprudence de remettre l'argent avant d'avoir les titres en sa possession, Calvet-Rognlat l'avait assuré que les actions lui seraient livrées par M. Ephrussi. Il avait, une fois en possession de 37,000 fr., trouvé divers prétextes pour faire patienter le changeur sans lui donner les valeurs.

Quinze jours après même, il eut l'audace de [illegible] M. Marcel à lui changer 15,000 francs, en lui promettant en échange 150 obligations des bateaux express, qu'il ne lui remit pas plus que les actions de Saragosse.

Calvet-Rognlat réussit à tirer une autre mouture du même sac, en proposant à M. le baron Jaquier de lui livrer pour 82,000 fr. de titres Saragosse. Le baron Pasquier le mit en relations avec M. G..., qui trouva le chiffre trop élevé et proposa de prendre 500 obligations seulement pour 15,000 francs.

L'offre fut acceptée et les 15,000 fr. remis à Calvet-Rognlat, qui conduisait jusqu'à la porte de M. Ephrussi un mandataire de M. G..., qui quel il devait remettre les titres. Il s'arrange encore cette fois-ci de manière à garder l'argent, sans donner les valeurs.